

Règlement du jeu concours « La parole est à vous »

1. Société organisatrice

La société YOURCAREERGROUP GmbH (ci-après « YOURCAREERGROUP»), dont le siège est situé à Völklinger Straße 1, D-40219 Düsseldorf, organise le jeu concours gratuit et sans obligation d'achat « Attribuez vos étoiles à votre employeur » selon les modalités décrites dans le présent règlement.

2. Conditions d'application

La participation au jeu concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement.

3. Modalités de participation

Toute personne soumettant le questionnaire et renseignant son adresse e-mail participe au jeu concours. Le jeu concours est ouvert aux personnes physiques de 18 ans et plus. Chaque participant ne peut jouer qu'une seule fois sur la période spécifiée à l'article 4. Toute participation des employés de YOURCAREERGROUP GmbH et de StepStone Group est exclue.

4. Durée du jeu concours

Le jeu concours se déroulera du 13/12/2018 au 31/01/2019 inclus.

5. Dotations

Les dotations consisteront en 5 bons d'achat Amazon d'une valeur de 50€ chacun.

6. Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort au plus tard le 28/02/2019. Ils seront avertis par e-mail à l'adresse indiquée dans le questionnaire. Les gagnants sont tenus de confirmer l'acceptation de leur lot sous 14 jours à compter de la réception de l'e-mail de YOURCAREERGROUP. En l'absence de réponse, YOURCAREERGROUP se réserve le droit de tirer un nouveau gagnant au sort.

7. Politique de confidentialité des données personnelles

Les adresses e-mail des participants sont recueillies uniquement dans le cadre du jeu concours et seront supprimées à l'issue de ce dernier. Les gagnants seront en outre tenus de communiquer les informations suivantes afin de recevoir leur lot par courrier postal : nom, prénom et adresse complète. Les informations personnelles des participants sont collectées uniquement aux fins du jeu concours et sont soumises aux lois en vigueur. Elles seront traitées de manière strictement confidentielle et anonymisées, de sorte qu'aucun lien ne saurait être fait entre les réponses données dans le cadre du questionnaire et l'adresse e-mail du participant.

8. Responsabilité

YOURCAREERGROUP ne saurait être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.

De même, YOURCAREERGROUP décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou destruction de ses équipements informatiques et/ou les données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur l'activité personnelle ou professionnelle des participants.

En outre, YOURCAREERGROUP décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

9. Recours

Tout recours par voie juridique est exclu.

10. Clause salvatrice

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Elles seront alors adaptées pour correspondre au plus près aux dispositions décrites dans la clause rendue caduque.